

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-R-023

séance du 22 juin 2017

Concernant une demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle régionale des Isles du Drac dans le cadre de la création d'un nouveau captage d'eau potable et de la mise en place de piézomètres

Lors de sa séance du 22/06/2017, le CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a examiné une demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle régionale des Isles du Drac dans le cadre de la création d'un nouveau captage d'eau potable et de la mise en place de piézomètres.

Le CSRPN prend acte du travail d'évitement fait par le pétitionnaire notamment par le déplacement du captage. Cependant, il estime que l'évaluation environnementale des impacts des travaux d'étanchéification du canal de Malissol n'est pas suffisante pour permettre au conseil d'analyser cette partie du dossier (absence de démonstration du risque de contamination, risques environnementaux de l'étanchéification non déterminés).

Aussi, le CSRPN émet **un avis favorable** pour cette demande de travaux au sein de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du Drac dans le cadre de la création d'un nouveau captage d'eau potable et la mise en place de piézomètres, à **l'exception des travaux d'étanchéification du canal de Malissol** qui doivent faire l'objet de compléments, en vue d'un nouveau passage devant le CSRPN le 12 octobre prochain. En effet, la mise en évidence d'une perte de débit du canal ne suffit en rien à évaluer le risque pour le nouveau captage.

Les compléments souhaités concernent :

- Une analyse plus complète du risque de pollution amené par ce canal (substances identifiées, origine...) ;
- La démonstration que ces substances sont susceptibles de contaminer le forage, du fait des infiltrations ;

- Une analyse plus complète des enjeux fonctionnels du ruisseau pour les habitats riverains mentionnés (groupement à molinie notamment), permettant une véritable évaluation de l'impact de l'étanchéification. Des données pédologiques (profil textural, caractérisation de la profondeur et de la nature des traces d'hydromorphie) collectées sur des transects perpendiculaires au canal au sein du groupement à molinie sont notamment indispensables.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

